№ 412 — CINQ CENTIMES — Samedi 11 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, № 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnemen continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	56	Ext. d'Esp. 40/0	71	31
4 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto.......	—	—
Egypte 6 0/0...	470		Panama.......	78	76
5 0/0 Italien...	93	30	Russe.........	—	—
5 0/0 Turc.....	17	86	Alpines	242	59
Chemins Turcs	—	—	Suez		
6 0/0 Hongr. or.	—	—	Tharsis.........	120	62
Chemin Ottom.	534	37	Tendance calme.		

LA CALOMNIE

La calomnie, l'abjecte et basse calomnie relève la tête, on se croirait revenu aux beaux jours du boulangisme ; cette fois, c'est autour de la tête de l'honorable M. Carnot qu'elle fait siffler ses serpents, après les ministres, le Président de la République, c'était dans l'ordre et faut-il vraiment se montrer surpris pour si peu?

Un reptile prussien, aux gages de M. de Bismarck a écrit dans un journal de Berlin que M. Carnot « qui avait déjà exprimé le désir de se rencontrer à Metz avec l'empereur Guillaume, se rendrait prochainement à Bruxelles où il aurait une entrevue avec le souverain prussien, à l'occasion des fêtes du jubilé du roi Léopold.»

Cette nouvelle était absurde, elle était en contradiction avec le caractère même de M. Carnot, avec l'attitude parfaitement correcte qu'il n'a cessé d'observer jusqu'à ce jour. Néanmoins, comme on n'ignore pas en France que les journaux allemands n'impriment que ce que M. de Bismarck leur permet d'écrire et même souvent que ce qu'il leur fait dicter, on a cru devoir, à l'Elysée, démentir nettement cette calomnie et crever d'avance ce ballon d'essai de la presse salariée. Une note officieuse adressée à l'*Agence Havas* et dont nos lecteurs ont eu connaissance, a réduit au néant cette assertion audacieuse et insolente pour le chef du gouvernement de la République Française.

Si M. Carnot avait gardé le silence, immédiatement les feuilles de l'opposition se seraient écriées: « Vous voyez bien que la nouvelle donnée par la *Gazette de la Croix* était vraie puisque le Président n'a pas osé la démentir. »

Et M. Carnot aurait été convaincu de projeter une alliance avec l'Allemagne.

M. Carnot au contraire donne un démenti formel à la sotte accusation portée contre lui et aussitôt les feuilles boulangistes triomphent et écrivent avec le plus grand sang-froid : « Le gouvernement a cru nécessaire de faire démentir par l'Agence Havas le bruit répandu par la presse allemande d'une prochaine entrevue entre M. Carnot et l'empereur Guillaume.

Cet *empressement étrange* du gouvernement est l'indice d'une situation très grave.

Cet article est intitulé : Trahison, et les mots de félonie et de forfaiture y sont naturellement prodigués.

Il faudrait pourtant s'entendre. Que la bonne foi soit bannie de la polémique réactionnaire et boulangiste ce sont des mœurs nouvelles et auxquelles il faudra, paraît-il, que le public finisse par s'habituer, mais il conviendrait cependant de conserver à la discussion une apparence de raisonnement.

En quoi M. Carnot peut-il être rendu responsable d'une fausse nouvelle lancée par M. de Bismarck ou par un de ses misérables agents ?

Et une fois cette fausse nouvelle mise en circulation que doit faire le Président de la République?

S'il la dément on le condamne et s'il ne la dément pas on le condamne également et bien plus sûrement encore.

Heureusement que le pays n'est pas dupe de cette tactique perfide et qu'il a appris à la juger à sa véritable valeur, mais c'est par l'emploi de semblables procédés que M. Boulanger a pu acquérir pendant un certain temps une popularité menaçante et que la réaction a cherché à discréditer tout le personnel républicain.

C'est l'éternelle maxime de Basile, calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Il serait temps vraiment de rompre avec ces détestables habitudes qui déshonorent la presse et ne peuvent que nuire aux partis qui ont le triste courage d'y avoir recours.

Que les derniers survivants du boulangisme s'y livrent encore, cela n'est point fait pour nous étonner beaucoup, ni pour nous inquiéter outre mesure, la France a jugé définitivement cette faction et ses honteuses polémiques, mais qu'un journal républicain comme la *Lanterne*, par exemple, entre dans cette voie, voilà qui est infiniment plus regrettable et qui n'est point fait pour servir la cause radicale qu'elle prétend défendre.

La *Lanterne*, en effet, dont nous signalions hier les violentes attaques contre le ministère, poursuit sa campagne en mettant directement en cause M. Carnot lui-même, à l'en croire le président de la République est « un vaniteux, épris sottement des réceptions à flafla, possédé de la manie des grandeurs. » Voilà un mauvais langage et une méchante besogne.

M. Carnot a fait admirablement son devoir de chef d'Etat, il a représenté la France avec une dignité et un dévouement auxquels tous les partis ont rendu hommage, et cette mise en évidence de sa personne a souvent été douloureuse pour sa modestie discrète.

Tous les bons républicains, tous les Français lui ont été reconnaissants du prestige très réel dont il a su entourer la première magistrature de l'Etat.

Il est souverainement injuste de venir lui reprocher aujourd'hui cette attitude. Ajoutons que la République n'a absolument rien à gagner à ce qu'on s'efforce ainsi de salir et de calomnier les uns après les autres, tous les hommes qui l'honorent par leurs qualités, leurs vertus et leurs services.

C'est une tâche dont on pourrait laisser aux feuilles réactionnaires le soin de s'acquitter, mais rien ne peut excuser les journaux républicains qui s'y prêtent.

Th. BERGÈS.

SOUVENIR OUBLIÉ

Réponse à M. de Cassagnac. — Les hommages du président Mac-Mahon à l'empereur d'Allemagne.

On lit dans l'*Estafette* :

Rien de plus comique que de voir l'*Autorité* donner des leçons de dignité au gouvernement de la République.

Cette feuille morigène M. Carnot, non seulement au sujet des actes qu'il a accomplis, mais encore de ceux auxquels il n'a pas voulu se résoudre.

La *Gazette Nationale*, dans un article d'ailleurs convenable, sur la France, ayant dit que l'automne dernier, à l'occasion de la présence de l'empereur Guillaume à Metz, M. Carnot n'avait pas donné suite à l'idée d'envoyer un délégué à Metz pour saluer l'empereur, l'*Autorité*, avec un grand luxe de phraséologie, déclare abominable la seule pensée d'une pareille démarche.

Eh bien ! cette pensée, les amis de M. Paul de Cassagnac ne l'ont pas seulement conçue, ils l'ont réalisée. Ce fut en 1877, à l'époque où aucun opportuniste ne siégeait dans les conseils du gouvernement.

Au mois de mai de cette année, l'empereur Guillaume Ier visita Metz.

A la première nouvelle de cette visite, le maréchal de Mac-Mahon résolut d'envoyer un personnage officiel présenter ses compliments au souverain allemand.

Et qui fut désigné pour cette mission ? M. le vicomte de Gontaut-Biron, à ce moment en congé de France. M. de Gontaut partit le matin pour Metz, s'acquitta de sa mission et, après quelques heures de séjour, retourna à Paris.

Que M. Paul de Cassagnac s'en explique avec M. le duc de Magenta et avec M. le vicomte de Gontaut-Biron : les opportunistes n'y sont pour rien.

LES Conseils Généraux

UNE PROPOSITION DE LOI

Un certain nombre de députés ont déposé sur le bureau de la Chambre, le 14 décembre dernier, une proposition de loi ayant pour but d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 4 de la loi organique du 10 août 1871 sur les conseils généraux :

« Dans les cantons de 20.000 habitants et au-dessus, il y aura deux conseillers généraux élus au scrutin de liste.

» La disposition qui précède sera appliquée lors du prochain renouvellement triennal des conseils généraux.

» Les cantons non compris dans la série soumise à ce renouvellement, et dont la représentation devrait être augmentée en vertu de la présente loi, procéderont à la même époque à des élections complémentaires, et, dans ce cas, les conseillers généraux élus le seront pour trois ans. »

Cette proposition a été votée deux fois par la Chambre des députés : une première fois en 1880 et une seconde fois en 1886. Elle a été repoussée deux fois par le Sénat.

La représentation proportionnelle

Ce n'est pas d'hier que cette idée a des partisans. Le 11 juillet 1871, l'Assemblée nationale discutait le projet de loi organique sur les conseils généraux. M. Malens proposa l'amendement suivant : « Les cantons ayant une population supérieure de moitié à la population moyenne du canton dans leur département nomment deux conseillers généraux.»

Appuyé par MM. Henri Brisson et Lenoël, combattu par MM. Waddington, rapporteur, et Bethmont, l'amendement fut repoussé.

Mais le 15 mai 1879, M. Loustalot reprenait l'idée du principe de la représentation des conseils généraux proportionnelle à la population, et il déposait une proposition dans ce sens.

Dans son exposé des motifs M. Loustalot disait :

» Le droit de représentation découle de l'obligation de payer l'impôt. Or, le conseil général vote les centimes additionnels ; il peut voter des crédits extraordinaires et des emprunts départementaux. Il est manifeste que les cantons les plus populeux sont bien autrement intéressés que les moins populeux lorsqu'il s'agit du vote des emprunts et des impôts. N'est-il point souverainement inique, dans certains départements, que des cantons qui ont une population dix, vingt fois plus grande que d'autres, qui paient dix, vingt fois plus d'impôts, n'aient qu'une voix comme eux au conseil général?

« Il est des arrondissements dans le même département qui, avec une population égale et quelquefois inférieure à celle d'un autre arrondissement, possèdent un nombre de cantons supérieur et même double. Dans des questions où les intérêts des arrondissements sont opposés, il arrive souvent que cette disproportion dans la représentation fait pencher la balance au détriment de l'arrondissement le plus important et des intérêts du département.

» Le résultat le plus saisissant de la législation actuelle, c'est que, *dans soixante-dix-huit départements, la minorité de la population à la majorité* dans les conseils généraux.

Les objections du Sénat

En dépit des votes favorables deux fois émis — en 1880 et en 1886 — par la Chambre en faveur de la proportionnalité, le Sénat repoussait, le 9 juillet 1886, une nouvelle proposition dans ce sens.

Le rapporteur, M. de Marcère, ne voyait dans ces votes que « des efforts faits pour détruire l'unité cantonale et sa représentation uniforme. »

« Les conseils départementaux lui apparaissent comme une institution presque parfaite à l'heure où l'on s'applique à la détruire. En fin de compte il déclare que le « Sénat est appelé à défendre l'existence de l'un des éléments essentiels de l'organisation intérieure du pays. »

La préoccupation de conserver l'unité cantonale et la fausse crainte de la compromettre en lui donnant une représentation proportionnelle à la population ont été le motif déterminant, on le voit, de la décision du Sénat en 1886. Comment n'a-t-on pas vu que, dans une réunion d'intéressés, les droits sont proportionnels aux charges et les charges à la population ?

Si le principe de l'unité cantonale devait entraîner forcément l'uniformité de sa représentation, à quel bouleversement de notre législation nous conduirait une logique rigoureuse !

Pourquoi ne pas décider que toutes les communes, quelle que soit leur importance, ne nommeront plus chacune que le même nombre de conseillers municipaux ? Unité communale.

Pourquoi ne pas décider que chaque département n'élira plus qu'un sénateur et un député ? Unité départementale.

Dangereuse théorie, qui nous mènerait fatalement à un représentant unique pour la nation tout entière, sous prétexte d'unité nationale.

Mais le Sénat de 1890 n'est plus le même que le Sénat de 1886 : il s'est singulièrement démocratisé, et c'est pourquoi la réforme proposée par M. Loustalot et ses amis aboutira enfin, et ils auront ainsi montré, une fois de plus, que « la persévérance et la confiance sont des vertus parlementaires.»

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

de Seine-et-Oise

M. DÉCAUVILLE, candidat

Paul Decauville, dont tout le monde a présents à la mémoire les succès de tous genres à l'Exposition, a parlé hier, pour la première fois, en public, dans une réunion des délégués sénatoriaux, à Corbeil.

Il a posé sa candidature très nettement, en déclarant dans des termes très clairs qu'il se présentait comme républicain indépendant, voulant l'union, l'apaisement et la concorde entre toutes les fractions du parti républicain et ne voulant, par conséquent, être le candidat d'aucun groupe.

Appartenant à l'une des plus anciennes familles d'agriculteurs de Seine-et-Oise, agriculteur lui-même, jusqu'à l'année dernière, il est né dans le département, y a toujours vécu et est au courant de toutes les questions agricoles et industrielles.

Protectionniste convaincu, il croit pouvoir rendre des services, au Parlement, au moment où vont se traiter les questions si graves des traités de commerce et des réformes fiscales.

Ces paroles ont été, à plusieurs reprises, ratifiées par les applaudissements de l'assistance tout entière, qui sont d'un bon augure pour le succès de cette candidature.

L'HÉRITAGE DE Mme DE BONNEMAINS

M. Boulanger a du pain sur la planche.

Plusieurs journaux continuent à s'occuper de l'héritage que vient de faire Mme de Bonnemains; et ils ont parlé de dix millions, puis de huit, puis de six ; voici quelques détails inédits puisés aux meilleures sources :

La fortune laissée par Mme Tiphaine Desonnaux est considérable; et il est difficile de la fixer dès maintenant par un chiffre quelconque. Quant à l'héritage, il y a trois légataires universels : le baron Franck, les enfants du colonel Rozat de Mandres, représentant leur mère, car cette dernière a été déshéritée en faveur de ses enfants, et en troisième lieu la vicomtesse de Bonnemains.

M. Rozat de Mandres est colonel du 4me cuirassiers à Cambrai.

Ajoutons à propos de l'héritage fait par la compagne d'exil du général Boulanger qu'on ne pourra en connaître exactement la valeur que dans plusieurs mois.

Néanmoins les amis de Boulanger peuvent se rassurer, il a du pain sur la planche.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Y aura-t-il une nouvelle déclaration

Paris, 9 janvier. — Le conseil des ministres qui devait avoir lieu samedi à 2 heures de l'après-midi, se tiendra le matin à 10 heures.

Le Conseil s'occupera de la situation parlementaire et de la question de savoir s'il sera lu une nouvelle déclaration à la Chambre.

M. Tirard rentrera à Paris samedi matin, il assistera au conseil qui aura lieu à l'Elysée dans la matinée.

Il se pourrait que, dans ce conseil, les ministres eussent à se prononcer sur la démission de M. Coulon comme directeur général des postes et télégraphes.

Le nouveau Caissier général

De la Banque de France

Paris, 9 janvier. — On annonce la nomination de M. Hubert, directeur de la succursale de Bordeaux, comme caissier principal de la Banque de France, en remplacement de M. Bertin.

L'INFLUENZA

A PARIS

Paris, 9 janvier. — La mortalité est en décroissance. Le nombre des inhumations n'a été aujourd'hui que de 311.

EN PROVINCE

Tarbes, 9 janvier. — La garnison a plus de trois cents malades ; mais l'arsenal est le plus éprouvé, car le tiers de son personnel est atteint.

Les écoles communales de Tarbes ont été fermées, hier, par mesure de précaution.

Castres, 9 janvier. — L'influenza continue à se propager.

Le grand et le petit collège ont été licenciés hier.

L'épidémie présente un caractère bénin.

Bourges, 9 janvier. — Ce matin, 600 ouvriers, atteints de l'influenza, ont été portés absents à la fonderie de canons et à l'école de pyrotechnie.

Nancy, 9 janvier. — L'influenza sévit plus que jamais à Nancy : elle a gagné, en outre, toutes les communes du département. On trouve des malades dans chaque maison.

Plusieurs cours de la Faculté sont suspendus, les professeurs étant malades.

La moitié des médecins sont malades.

Le nombre de cas a diminué parmi la garnison.

LES PIRATES TONKINOIS

Paris, 9 janvier. — Environ 300 pirates tonkinois condamnés à la déportation vont être dirigés sur la Guyane. C'est là une bonne mesure; d'une part, le Tonkin sera définitivement débarrassé de ces coureurs d'aventures; d'autre part, la Guyane aura ainsi de bons travailleurs qui s'acclimatent très bien dans cette colonie. Enfin, la déportation étant une peine que les Annamites redoutent peut-être plus que la mort, l'envoi d'un contingent aussi considérable que celui qui va partir aura quelque retentissement dans tout le Tonkin et montrera aux pirates que nous avons la volonté d'en finir avec eux.

UN MAIRE RÉACTIONNAIRE

Périgueux, 9 janvier. — Par arrêté préfectoral, M. Rochos du Vigneaud, maire d'Allemans, une des notabilités réactionnaires de l'arrondissement de Ribérac, est suspendu de ses fonctions.

L'arrêté vise les crimes de faux et usage de faux qui ont amené l'emprisonnement de M. Rochos du Vigneaud.

La Tombola de l'Exposition

Paris, 9 janvier. — Le tirage de la tombola aura décidément lieu vers la fin du mois. La difficulté que l'on avait trouvée dans le choix du système de tirage est en effet écartée aujourd'hui et M. Berger n'attend plus que le retour de M. Tirard pour lui soumettre et faire adopter un mode rapide et sûr de tirage qu'il a pu combiner sur les conseils de personnes très compétentes en la matière.

Au sujet de la tombola, il n'est pas inutile de rappeler que l'état des billets placés par les agences de France et de l'étranger n'a pu être définitivement connu qu'au milieu de novembre. C'est seulement en se basant sur les chiffres portés à cet état que le solde des lots a pu être acheté en pleine période de manutention du départ.

Il a fallu ensuite recevoir les lots, les vérifier et procéder à leur payement en passant par les formalités aussi nombreuses que compliquées que le Trésor a l'habitude d'exiger pour garantir les intérêts de chacun. Il s'en est suivi que la réception et le payement des 5,000 lots de la tombola n'ont été terminés qu'à la fin de décembre.

Les premiers jours de janvier ont été employés, comme nous l'avons dit, à faire le classement et le catalogue. Ce catalogue sera publié dans quelques jours au *Journal officiel*, en même temps que le règlement du tirage et les instructions concernant la remise des lots gagnés.

La liquidation de la tombola, pour la publicité de laquelle 50,000 francs à peine auront été dépensés, laissera vraisemblablement un reliquat important qui sera mis à la disposition du gouvernement.

On sait que le produit net de l'émission devait être affecté :

1° Dans la proportion d'un tiers, à faciliter le voyage et l'entrée à l'Exposition des personnes peu fortunées qui seraient désignées par le ministre du commerce ;

2° Dans la proportion de deux tiers, à acheter des objets, pris exclusivement parmi les produits exposés, et destinés à être repartis, par la voie du tirage au sort, entre les porteurs de billets de souscription de chaque émission.

Environ 350,000 francs auront été employés pour les personnes visées par le premier des paragraphes du règlement que nous venons de rappeler (visites des instituteurs et des délégations ouvrières). L'achat des lots aura nécessité une dépense approximative de 850,000 francs. Enfin, la remise de 2 0/0 faite aux placeurs aura laissé entre leurs mains un bénéfice de 150,000 francs.

Tels sont les résultats de la tombola de l'Exposition.

Le tirage aura lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville. Cette opération demandera quatre ou cinq jours.

La disparition d'un valet de chambre

L'affaire Candrian devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 9 janvier. — La Cour d'assises de la Seine a à s'occuper aujourd'hui de l'affaire connue sous le nom d'affaire Candrian et dont l'acte d'accusation résume les faits :

Une fortune inattendue

Il y a sept ans, le 11 novembre 1882, la veuve d'un armateur américain, Mme Fessart, demeurant rue du Hâvre, mourait après avoir institué comme légataire universel son valet de chambre, Antoine Candrian, originaire de Bonaduz, canton des Grisons (Suisse), et fixé à Paris depuis 1867.

Candrian avait quarante-cinq ans en 1882. L'héritage que lui laissait son ancienne maîtresse était évalué à 60 ou 70,000 fr., représentés en grande partie par des titres de rente et des obligations diverses.

Le valet de chambre, mis en possession de cet héritage, alla demeurer à Batignolles, rue Pouchet, 19. La fortune qui lui était tombée si inopinément dans les bras le rendit inquiet, soupçonneux; il voyait partout des gens prêts à le voler de ses obligations et de ses titres de rente qu'il enfouissait sous ses matelas.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 70

LA PETITE MIONNE

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉSESPÉRÉS

— Oh! fit Georges, éprouvant un vif saisissement, Mlle Mourillon vient ici, chez moi, que signifie ?...

D'un coup d'œil rapide, jeté dans la glace, il s'assura que sa tenue lui permettait de recevoir sa jolie voisine.

— Entrez donc, entrez donc, disait Mme Robert, voyant qu'Herminie, toute tremblante, hésitait à franchir le seuil, ce n'est pas comme si vous ne connaissiez point M. Georges Ramel; vous devez bien savoir, puisque vous le voyez tous les jours de votre fenêtre, que c'est le meilleur enfant du monde. Allez, n'ayez pas peur, M. Georges ne vous mangera pas.

Le jeune homme, ayant perdu pour l'instant l'usage de la parole, était incapable d'intervenir.

Cependant, d'un pas mal assuré, il fit quelques pas vers la porte.

Mionne le vit et se décida enfin à entrer dans la chambre.

Elle pleurait, la chère petite, et de grosses larmes coulaient sur ses joues.

De sa main droite, elle portait une cage, cette mignonne petite cage que son père lui avait donnée quelques temps auparavant, et dont la possession l'avait rendue si joyeuse.

Dans la cage, un seul bengali se livrait à des exercices de voltige désordonnés.

Où donc était l'autre oiseau?

Hélas! c'est parce qu'il n'était plus dans sa prison dorée que Mionne avait un si gros chagrin.

Georges, immobile et muet devant elle, en extase, la contemplait et l'admirait.

Même en laissant de côté l'amour que l'adorable jeune fille lui avait inspiré, quel ravissant tableau pour un peintre!

Herminie était plutôt grande que petite. Admirablement faite, sa robe, bien serrée à la ceinture et sur les hanches, ne cachant aucune de ses formes, on aurait pu croire que son corps avait été moulé par la main d'un Michel-Ange.

Placée en pleine lumière comme elle l'était, toutes les lignes de son buste et de son visage ressortaient avec vigueur sur le fond sombre de la chambre.

Très émue, haletante, sa poitrine, en se soulevant, faisait mieux voir encore de merveilleux contours.

Elle avait la tête nue ; ses jolis cheveux blonds, extrêmement fins et soyeux, peu longs, mais très épais, avaient, tranchant sur les parties ombrées, de chatoyants reflets d'or pâle.

Chose particulière, les cheveux de Mionne se frisaient naturellement ; de partout des petites mèches s'échappaient de la masse et présentaient, dans un désordre charmant, des boucles, des frisons qui, laissant le milieu du front découvert, encadraient délicieusement le visage.

Ses sourcils formaient deux arcs réguliers et bien marqués au-dessus de ses grands yeux bleu-clair, desquels jaillissait, à travers les larmes, une clarté céleste.

La bouche petite, aux lèvres doucement rosées et d'un dessin exquis, était ornée de petites dents fines, d'une blancheur transparente, qu'on aurait dit ciselées sur du corail. Le nez petit et droit, aux narines minces et mobiles, était, comme les oreilles, délicatement et finement modelé.

Les joues étaient rondes, un peu poupines encore, et avaient le velouté, la fraîcheur et le rose tendre d'une pêche mûrie au soleil levant.

Le cou, dont la peau était d'un blanc laiteux, portait avec grâce cette tête charmante pareille à celles que Raphaël donnait à ses vierges idéales.

Au reste, chez cette jeune fille, tout était adorable : le son de sa voix, son regard, son sourire. Elle avait toutes les grâces, toutes les suavités et il semblait qu'elle eût été créée trop parfaite pour appartenir à la terre.

L'Albane l'aurait peinte en lui donnant les ailes d'un Séraphin.

Avec sa simplicité charmante, sa douceur angélique, son exquise bonté, son air modeste et réservé, le charme de son innocence, de sa pureté d'enfant, elle était comme la personnification de la candeur.

— Ah ! ça, voyons, dit la mère Robert, est-ce que vous allez rester longtemps comme ça les yeux baissés toute tremblante? Mon Dieu, mon Dieu, est elle peureuse, cette petite Mionne ! Ne voyez-vous pas que M. Georges attend que vous lui parliez ? Allons, dites-lui bien vite pourquoi vous venez le trouver avec votre cage.

— Mademoiselle Herminie, dit Georges, parvenant à surmonter son émotion et retrouvant la voix, dites-moi d'abord, je vous en prie, ce qui vous cause une si grande peine.

— Monsieur Georges, répondit Mionne, le cœur gros, mon bengali s'est envolé.

Le jeune homme ne put s'empêcher de sourire.

— Mais c'est très mal ce qu'il a fait là, votre bengali, dit-il ; oh ! le méchant, le petit ingrat! Vous l'aimiez et il vous a quittée ! Allons, mademoiselle Herminie, consolez-vous, le malheur n'est pas irréparable. Votre père vous en donnera un autre, et si vous ne voulez pas que M. Mourillon sache ce qui est arrivé, c'est moi-même, tout de suite, si vous le permettez, qui vais courir chercher le remplaçant de l'ingrat. Ah! le vilain petit chanteur, il a voulu se perdre, eh bien, tant pis pour lui ; un autre aura sa jolie cage, votre amitié, vos caresses et ce sera sa punition.

— Il n'est peut-être pas tout à fait perdu, monsieur Georges, et j'espère pouvoir le rattraper.

— Oh! en ce cas, mettons-nous vite à sa recherche.

Vous savez où il est, sur le toit, sans doute?

— Non, monsieur Georges, il est chez vous, dans votre atelier.

— Vous en êtes bien sûre?

— Oui, monsieur Georges.

— Eh bien, nous allons lui faire la chasse.

Et Georges s'élança vers la porte de l'atelier.

—Oh! prenez garde ! s'écria Mionne, si vous alliez l'effaroucher !... Il s'envolerait encore et alors...

Georges s'arrêta et revint près de la jeune fille.

— Il faut que je vous dise comment il est parti, reprit Mionne : il y a de cela une demi-heure, en leur donnant de la belle eau fraîche, j'ai voulu les embrasser; celui-ci qui n'est pas aussi sauvage que l'autre, s'est laissé faire; il paraissait même heureux de recevoir mes caresses, car il mettait gentiment son petit bec entre mes lèvres; je pris l'autre à son tour, mais il s'échappa aussitôt de ma main; il tourna deux fois autour de la cour, cherchant un endroit pour se poser ; ne trouvant rien à mon gré, au lieu de revenir vers moi, qui l'appelais, il est entré dans votre atelier dont la fenêtre est ouverte.

Je ne suis pas venue tout de suite, sachant que vous étiez sorti : je suis restée à ma fenêtre espérant à chaque instant voir reparaître mon bengali; mais non. Il paraît qu'il se plaît dans votre atelier, monsieur Georges, car il y est resté, et même tout à l'heure, un instant avant votre retour, il chantait.

Oui, il chantait, quand celui-ci est si triste de ne plus avoir son petit compagnon.

Enfin, monsieur Georges, je vous ai entendu rentrer et vite je suis descendue pour prier Mme Robert de m'accompagner, car je n'aurais pas osé venir seule.

— Hein, monsieur Georges, fit la concierge, est-elle assez enfant ?

Le jeune homme ne crut pas devoir donner la réplique.

— Puisque le fugitif est là, dit-il, il faut faire notre possible pour le réintégrer dans sa cage.

— Monsieur Georges, il faudrait ouvrir la porte tout doucement, entrer de même, et fermer bien vite la fenêtre avant qu'il ait eu le temps de prendre son vol.

— Oui, mademoiselle, c'est ce que je vais faire.

Georges ouvrit la porte sans bruit et s'élança d'un bond à la fenêtre, dont il ferma rapidement les croisées.

L'oiseau ne pouvait plus fuir : effrayé par le bruit, dans un vol affolé il se cognait aux murs, tombait sur le parquet, étourdi, pour reprendre aussitôt son vol éperdu.

— Nous le tenons, mademoiselle, dit Georges.

Alors, la jeune fille entra dans l'atelier. La chasse commença. Ne trouvant aucune issue, le bengali ne tarda pas à se fatiguer. A la fin, pour éviter les mains tendues qui, sans cesse, cherchaient à le saisir, il se réfugia dans un coin, où il se blottit derrière une boîte contenant des couleurs, des brosses, des flacons d'huile et d'essence.

C'est là que Georges s'empara du petit sauvage, dont le cœur battait à faire pitié.

Il fut instantanément remis dans la cage, dont Mionne tenait la petite porte ouverte.

— Bon, voilà qui est fait, dit la concierge, et je suis contente aussi de vous voir consolée, m'amzelle Mionne ; maintenant, je vous quitte, je vais vite m'occuper de votre déjeuner, monsieur Georges.

L'oiseau se jetait de côté et d'autre, accrochant ses petites pattes aux barreaux de la cage ; mais, peu à peu, la satisfaction de se retrouver avec son compagnon, aidant il se remit de sa grande frayeur et finit par rester au repos, perché sur bâton de l'espèce de balançoire suspendue sous le dôme de son petit palais.

— Oh ! le vilain méchant, disait Mionne d'une voix plutôt caressante que grondeuse, vous mériteriez que je vous retire mon amitié, que je ne vous parle plus, que je ne vous regarde plus... Il a fait pleurer sa maîtresse qui l'aime, comme c'est laid ! Oui, monsieur, je devrais ne plus vous aimer, et pourtant je vous pardonnerai ; mais à une condition, c'est que, maintenant, vous serez moins farouche et que vous ne ferez plus jamais, jamais de peine à votre maîtresse.

Voyez donc, monsieur Georges, comme il me regarde; ne dirait-on pas qu'il comprend ce que lui dis ?

— Je crois qu'il se trouve heureux d'être rentré dans sa jolie prison.

— N'est-ce pas, monsieur Georges? Alors il a le regret de ce qu'il a fait et il promet de ne plus recommencer. Eh bien, tout à l'heure il aura un biscuit.

Si je l'avais perdu, j'aurais eu beaucoup de chagrin ; aussi, je vous remercie de tout mon cœur, monsieur Georges. Mais je m'amuse à bavarder comme une étourdie et certainement je vous empêche de travailler, je vous gêne.

— Vous, me gêner ! s'écria Georges, non, mademoiselle Herminie, non. Je suis, au contraire, bien heureux de vous voir dans mon petit intérieur, de pouvoir causer un moment avec vous ; car c'est la première fois que nous causons ensemble ; échanger un mot d'une fenêtre à l'autre, se dire bonjour ou bonsoir en se rencontrant dans la cour ou dans la rue, ce n'est pas causer, cela.

Restez encore un peu, mademoiselle Herminie. Votre cage fatigue votre bras, posez-la sur cette table...

C'est cela.

Ils restèrent un instant silencieux, se regardant, elle rougissante, lui embarrassé, cherchant ce qu'il allait dire.

— Mademoiselle Herminie, commença-t-il d'une voix mal assurée.

Et il s'arrêta.

— Monsieur Georges, dit la jeune fille, pourquoi ne m'appelez-vous pas Mionne comme tout le monde de la maison?

— Pourquoi? fit Georges un peu troublé : je ne saurais pas vous l'expliquer; il me semble que je n'ai pas le droit de vous appeler ainsi; ce droit, selon moi, appartient jusqu'à présent à votre père seul.

— Mon nom est Herminie, mais il ne me déplaît pas qu'on m'appelle Mionne ; j'y suis habituée.

— Eh bien, mademoiselle Herminie, le moment viendra peut-être où je serai, moi aussi de vous appeler Mionne.

Elle le regarda, ouvrant de grands yeux, cherchant à comprendre.

Il reprit :

— Il y a longtemps que je désirais avoir l'occasion de causer un instant avec vous. J'aime votre bengali, à qui je la dois, cette occasion.

(A suivre) ÉMILE RICHEBOURG.